



**SAINT CHARLES**  
ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENTIEN

# Règlement Intérieur

## Du cycle 1

*Classes maternelles*

# Horaires



## La semaine :

La semaine est généralement de quatre jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Sauf aménagement spécifique du calendrier, les élèves n'ont pas cours le mercredi matin.

## Matin :

### ▪ Accueil :

De 7h30 à 8H 30 : Les enfants sont accueillis à la garderie en salle rose.

De 8H30 à 8H45 : Les élèves des classes maternelles et leurs parents sont accueillis dans leur classe.

L'école est surveillée de 7H30 à 18h30. Dès la sonnerie les élèves doivent se mettre en rang en silence et dans le calme.

**L'accueil se fait de 8h30 à 8h45. Merci de votre ponctualité.**

### ▪ Temps de classe :

De 8h45 à 12h

## Après - midi :

### ▪ Accueil :

A partir de 13h15, pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine. **Merci de déposer votre enfant dans la cour « du platane » pour les GS, et en salle de sieste pour les PS et MS.**

### ▪ Temps de classe :

De 13h30 à 16h30

*Le portail sera fermé à 13h25 précises, merci pour votre ponctualité.*

A partir de 16h45, les enfants seront accompagnés en garderie.

**En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur les cartes de sortie sont autorisées à récupérer votre enfant.**

## Transport scolaire



Le matin, à la descente du car, les élèves doivent se rendre tout de suite à l'école sous la surveillance d'un adulte de l'établissement. Il est formellement interdit à l'enfant de quitter le rang.

Le soir, tout élève ayant manqué son car doit impérativement revenir avec l'adulte encadrant à l'école et se présenter au secrétariat. Par mesure de sécurité, nous demandons aux élèves de respecter scrupuleusement ces consignes.

Tout changement concernant le transport scolaire (ponctuel ou définitif), devra être signalé par écrit à l'enseignante.

## Vivre ensemble

- Les objets dangereux, les jeux personnels sont interdits.
- Toute personne, jeune ou adulte, doit être respectée quelle que soit sa fonction. Manquements au respect d'autrui et attitudes négatives sont à proscrire et seront sanctionnés.
- Les élèves doivent utiliser un vocabulaire correct.
- La violence physique ou morale est interdite.
- Les élèves doivent respecter le matériel personnel et collectif.
- Les entrées et sorties de l'école doivent se dérouler dans le calme et le respect des personnes que l'on croise. Un comportement exemplaire est demandé aux élèves lors de leurs déplacements dans Châtillon-sur-Chalaronne ou autres villes.
- Toutes les activités pédagogiques proposées dans le cadre scolaire avec des intervenants (EPS/Musique/English+ ou autres...) sont soumises au règlement intérieur au même titre que les activités réalisées en classe. Dès lors les intervenants et/ou les enseignants se réservent le droit d'exclure temporairement un élève en cas de comportement inapproprié, gênant le reste du groupe dans ses apprentissages.

*En cas de comportement récurrent et inadapté aux règles de la vie en collectivité, l'équipe enseignante se concertera pour mettre en place une sanction éducative.*

*Après convocation des parents, le chef d'établissement peut décider d'une exclusion temporaire puis définitive en cas de faute grave et répétée. A tout moment, l'élève pourra également faire l'objet d'une sanction immédiate en cas de faute grave portant atteinte au respect ou à la sécurité des personnes et des biens.*

# Restauration



## Nous vous demandons :

### Pour les repas réguliers :

- De choisir le forfait en début d'année. **Pour des raisons d'organisation et de gestion, les forfaits ne sont modifiables qu'à chaque fin de trimestre (voir le règlement financier).** De plus, les repas non consommés dans le cadre des forfaits ne seront pas remboursés.

### Pour les repas occasionnels :

- D'inscrire votre enfant au plus tard à 8h45 le matin auprès de l'enseignante et/ou sur le tableau à l'entrée de la classe. **Aucune commande de repas ne sera prise en compte passé cet horaire.** (Tout repas commandé est dû.)

## Nous te demandons :



- De connaître les jours où tu déjeunes à la cantine.
- De goûter à tous les aliments.
- Afin d'éviter le gaspillage, d'être servi selon ton appétit.
- De chuchoter pour parler avec tes camarades de table.
- De marcher pour te déplacer à l'intérieur de la cantine.
- De ne pas jouer avec la nourriture.
- D'avoir un comportement respectueux envers le personnel et les camarades.

**Attention, la cantine est un service proposé aux familles, elle n'est pas obligatoire. Dès lors, après convocation des parents, le chef d'établissement peut décider d'une exclusion temporaire puis définitive de celle-ci en cas de comportements inappropriés et répétés.**

## Tenue



### Nous vous demandons :

- De prévoir pour votre enfant une tenue vestimentaire confortable, peu couteuse et adaptée aux activités de l'école (pas de tenues trop courtes, jupes, shorts mi-cuisses, dos nu, ventre nu, crop tops, vêtements troués, tongs, crocs...), **marquée au nom de l'enfant**. En cas de détérioration, l'école décline toute responsabilité.
- De prévoir un change complet **marqué au nom de l'enfant** et rangé dans un sac qui sera suspendu à son porte- manteau.
- De prévoir pour votre enfant une tenue vestimentaire décente.
- De prévoir pour les temps de sieste un sac de couchage marqué au nom de l'enfant.
- De veiller à ce que votre enfant rapporte ses vestes, pulls, manteaux...

### Nous te demandons :



- De penser à récupérer tes vêtements en fin de journée.

## Hygiène

Pour être accueilli à l'école maternelle, l'enfant doit être capable d'exprimer son besoin de se rendre aux toilettes.

## Absence



L'établissement est responsable de l'élève sur le temps scolaire et doit, en cas d'absence, en connaître le motif.

### Nous vous demandons :

- De prévenir l'enseignant via Ecole Directe en cas d'absence et en dernier recours, la vie scolaire au 04 74 55 35 53 (répondeur)
- De garder tout enfant malade en dehors du milieu scolaire ; la prise de médicament est interdite à l'école.
- D'organiser vos temps de vacances avec vos enfants **hors temps scolaire** à partir de l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée par écrit, et si possible, accompagnée d'un certificat médical. Nous avons obligation de signaler les absences répétées et

injustifiées à la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale) à partir de 4 demi-journées dans le mois. Sont considérées comme absences injustifiées, les absences sans excuses valables et motifs légitimes. (santé, famille...)

- D'organiser dans la mesure du possible, les rendez-vous concernant votre enfant en dehors du temps scolaire.

## Sécurité



### Nous vous demandons :

- D'accompagner votre enfant jusqu'à sa classe.
- De prévenir l'enseignant ou l'ASEM si la personne habituelle ou désignée venait à changer pour la récupération de votre enfant à la sortie de la classe, merci.
- De prévenir l'enseignant ou l'ASEM lorsque vous partez avec votre enfant à la sortie de la classe.



### Nous te demandons :

- De te déplacer calmement dans les couloirs et les escaliers.
- De laisser ton parapluie à la maison et de porter un vêtement imperméable avec une capuche. En cas de pluie, tu pourras jouer sous le préau.

## Communication



### Nous vous demandons :

- De prendre connaissance des informations transmises par Ecole Directe, **toutes les informations ne nécessitant pas de coupon réponse passeront par Ecole Directe.**
- De vérifier régulièrement les informations transmises par l'enseignante (cahier de vie, boîte à goûter...).
- De prendre rendez-vous avec l'enseignant lors du temps de rencontre dans l'année scolaire.
- De prévoir les échanges avec l'enseignant en dehors du temps de classe.
- D'informer directement les enseignants en cas de problèmes rencontrés entre enfants. **Toute intervention des familles auprès des enfants concernés est interdite.**

## Nous te demandons :



- De dire bonjour lorsque tu croises un adulte ou un autre camarade.
- De dire au revoir lorsque tu quittes l'école.
- De dire s'il te plaît et merci quand cela est nécessaire.

*Tous les adultes de l'école sont là pour t'aider et t'écouter, n'hésite pas à aller les voir.*

*Nous souhaitons une belle année scolaire à votre enfant !*

**Nous vous demandons de lire ce règlement avec votre enfant.**

**Ce règlement est à signer et à rendre à l'école, il sera relu et expliqué par l'enseignant, pendant la classe, aux élèves.**

**Nom et signature des parents précédés de la mention « Lu et approuvé » :**

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Signature (s'il est en capacité d'en faire une) :**



**SAINT CHARLES**  
ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENTIEN

*Règlement  
Intérieur  
Cycles 2 et 3*



# Horaires



## La semaine :

La semaine est généralement de quatre jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Sauf aménagement spécifique du calendrier, les élèves n'ont pas cours le mercredi matin.

## Matin :

### ▪ Accueil :

De 7h30 à 8h00 : Accueil sur la cour.

De 8h00 à 8h30 : Les enfants sont accueillis à l'étude (sauf CP qui seront en garderie).

De 8h30 à 8h45 : Les élèves sont accueillis sur la cour.

L'école est surveillée de 7h30 à 18h30. Dès la sonnerie les élèves doivent se mettre en rang en silence et dans le calme.

**Compte tenu des règles de sécurité en vigueur (plan Vigipirate) les familles doivent impérativement avoir quitté l'établissement à 8h45 précises. Merci de votre ponctualité.**

### ▪ Temps de classe :

De 8h45 à 12h

Le portail sera fermé à 8h45 précises, merci de votre ponctualité.

En cas de retard, merci d'accompagner votre enfant au secrétariat, il vous sera délivré un billet de retard qui permettra à votre enfant d'intégrer sa classe.

## Après - midi :

### ▪ Accueil :

A partir de 13h15, pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine.

Merci de laisser votre enfant au portail, l'accès sur la cour n'est pas autorisé aux familles à ce moment de la journée.

### ▪ Temps de classe :

De 13h30 à 16h30

*Le portail sera fermé à 13h25 précises, merci pour votre ponctualité.*

A partir de 17h, les enfants seront accompagnés en étude (ou garderie pour les CP).

**En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur les cartes de sortie sont autorisées à récupérer votre enfant.**

## Transport scolaire



Le matin, à la descente du car, les élèves doivent se rendre tout de suite à l'école sous la surveillance d'un adulte de l'établissement. Il est formellement interdit à l'enfant de quitter le rang.

Le soir, tout élève ayant manqué son car doit impérativement revenir avec l'adulte encadrant à l'école et se présenter au secrétariat. Par mesure de sécurité, nous demandons aux élèves de respecter scrupuleusement ces consignes.

Tout changement concernant le transport scolaire (ponctuel ou définitif), devra être **signalé par écrit** à l'enseignante.

## Vivre ensemble



- Les objets dangereux, les téléphones portables sont interdits
- Les jeux personnels sont tolérés en petite quantité, mais les enseignants se réservent le droit de les interdire en fonction des contextes et situations de leur classe.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation des jeux personnels.
- Toute personne, jeune ou adulte, doit être respectée quelle que soit sa fonction. Manquements au respect d'autrui et attitudes négatives sont à proscrire et seront sanctionnés.
- Les élèves doivent utiliser un vocabulaire correct.
- La violence physique ou morale est interdite.
- Les élèves doivent respecter le matériel personnel et collectif. En cas de matériel collectif détérioré, une facturation sera adressée à la famille.
- Les entrées et sorties de l'école doivent se dérouler dans le calme et le respect des personnes que l'on croise. Un comportement exemplaire est demandé aux élèves lors de leurs déplacements dans Châtillon-sur-Chalaronne ou autres villes.
- Toutes les activités pédagogiques proposées dans le cadre scolaire avec des intervenants (EPS/Musique/English+ ou autres...) sont soumises au règlement intérieur au même titre que les activités réalisées en classe. Dès lors les intervenants et/ou les enseignants se réservent le droit d'exclure temporairement un élève en cas de comportement inapproprié, gênant le reste du groupe dans ses apprentissages.

*En cas de comportement récurrent et inadapté aux règles de la vie en collectivité, l'équipe enseignante se concertera pour mettre en place une sanction éducative.*

*Après convocation des parents, le chef d'établissement peut décider d'une exclusion temporaire puis définitive en cas de faute grave et répétée.  
A tout moment, l'élève pourra également faire l'objet d'une sanction immédiate en cas de faute grave portant atteinte au respect ou à la sécurité des personnes et des biens.*

## Restauration



**Nous vous demandons :**

**Pour les repas réguliers :**

- De choisir le forfait en début d'année. **Pour des raisons d'organisation et de gestion, les forfaits ne sont modifiables qu'une fois dans l'année** sous réserve d'avis favorable du chef d'établissement. De plus, les repas non consommés dans le cadre des forfaits ne seront pas remboursés.

**Pour les repas occasionnels :**

- D'inscrire votre enfant au plus tard à 8h45 le matin auprès de l'enseignant. **Aucune commande de repas ne sera prise en compte passé cet horaire.** (Tout repas commandé est dû.)

**Nous te demandons :**



- De connaître les jours où tu déjeunes à la cantine.
- De goûter à tous les aliments.
- Afin d'éviter le gaspillage, d'être servi selon ton appétit.
- De chuchoter pour parler avec tes camarades de table.
- De marcher pour te déplacer à l'intérieur de la cantine.
- De ne pas jouer avec la nourriture.
- D'avoir un comportement respectueux envers le personnel et les camarades.

***Attention, la cantine est un service proposé aux familles, elle n'est pas obligatoire. Dès lors, après convocation des parents, le chef d'établissement peut décider d'une exclusion temporaire puis définitive de celle-ci en cas de comportements inappropriés et répétés.***

## Tenue



### Nous vous demandons :

- De prévoir pour votre enfant une tenue vestimentaire confortable, peu couteuse et adaptée aux activités de l'école (pas de tenues trop courtes, jupes, shorts mi-cuisses, dos nu, ventre nu, crop tops, vêtements troués, tongs, crocs...), **marquée au nom de l'enfant**. En cas de détérioration, l'école décline toute responsabilité.
- Les couvre-chefs sont interdits dans l'enceinte de l'école.
- De prévoir une tenue de sport pour les séances d'éducation physique. (Tee-shirt, survêtement, chaussures propres pour le gymnase, **marqués au nom de l'enfant**)
- De veiller à ce que votre enfant rapporte chaque jour ses vestes, pulls, manteaux...



### Nous te demandons :

- De connaître les jours où tu fais du sport avec la classe et de prévoir une tenue de sport.
- De penser à récupérer tes vêtements en fin de journée.

## Absence



L'établissement est responsable de l'élève sur le temps scolaire et doit, en cas d'absence, en connaître le motif.

### Nous vous demandons :

- De prévenir l'enseignant via Ecole Directe en cas d'absence et en dernier recours, la vie scolaire au 04 74 55 35 53 (répondeur)
- De vous organiser pour récupérer dès que possible, le travail réalisé en classe afin de limiter le retard dû à l'absence de l'enfant. Un travail suivi et régulier est un gage de réussite scolaire.
- De justifier l'absence par écrit dès le retour de l'élève auprès de l'enseignant.
- De garder tout enfant malade en dehors du milieu scolaire ; **la prise de médicament est interdite à l'école.**
- D'organiser vos temps de vacances avec vos enfants **hors temps scolaire** à partir de l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée par écrit, et si possible, accompagnée d'un certificat médical. Nous avons obligation de signaler les absences répétées et

injustifiées à la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale) à partir de 4 demi-journées dans le mois. Sont considérées comme absences injustifiées, les absences sans excuses valables et motifs légitimes. (Santé, famille...)

- D'organiser dans la mesure du possible, les rendez-vous concernant votre enfant en dehors du temps scolaire.

## Sécurité



**Nous vous demandons :**

**SORTIES 12h00 et 16h30 :**

Nous vous rappelons que seul un adulte majeur est autorisé à récupérer un enfant de maternelle.

Dans le cas contraire, nous vous demandons une autorisation écrite déchargeant l'école de toute responsabilité.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité et de visibilité, nous avons mis en place pour les élèves autorisés à sortir seuls (à partir du CM1) et d'après les documents que vous avez complétés en fin d'année, une carte de sortie. Cette carte doit être collée à l'arrière du carnet de liaison, et montrée à la personne qui se trouve au portail.

**NB : L'élève qui ne présente pas de carte ne sera pas autorisé à sortir.**

**Nous te demandons :**



- De te déplacer calmement dans la classe, les couloirs et les escaliers.
- En cas de pluie, de te vêtir d'un vêtement imperméable à capuche et de jouer sous le préau.

# Communication

**Nous vous demandons :**



- De prendre connaissance des informations transmises par Ecole Directe, **toutes les informations ne nécessitant pas de coupon réponse passeront par Ecole Directe.**
- De prendre connaissance et signer les informations données par l'école dans le cahier de liaison.
- De vérifier le travail personnel de votre enfant (devoirs, évaluations, cahiers...).
- De prévoir les échanges avec l'enseignant en dehors du temps de classe (le matin avant la classe ou le soir à la sortie) ou par une prise de rendez-vous si nécessaire. Tout échange sur le temps sur le temps de classe est inapproprié.
- D'informer directement les enseignants en cas de problèmes rencontrés entre enfants. **Toute intervention des familles auprès des enfants concernés est interdite.**



**Nous te demandons :**

- De montrer ton cahier de liaison régulièrement et de le faire signer.
- De présenter ton travail à tes parents pour qu'ils en prennent connaissance.
- De dire bonjour lorsque tu croises un adulte ou un autre camarade.
- De dire au revoir lorsque tu quittes l'école.
- De dire s'il vous plaît, merci quand cela est nécessaire.

*Tous les adultes de l'école sont là pour t'aider et t'écouter.*

*N'hésite pas à aller les voir.*

**Nous vous demandons de lire ce règlement avec votre enfant.**

**Ce règlement est à signer et à rendre à l'école, il sera relu et expliqué par l'enseignant, pendant la classe, aux élèves.**

**Noms et signatures des enfants et des parents précédés de la mention « Lu et approuvé » :**

« L'école est une  
petite société.

Nous y vivons avec  
les autres. Chacun de  
nous a des  
droits . . . mais aussi des  
devoirs. »